

Accès aux soins : une Agglo accompagnatrice et facilitatrice

Thierry Simelière, vice-président chargé de la cohésion sociale, de la famille et de la santé estime que l'Agglomération doit soutenir les partenaires du monde de la santé sans se substituer à eux.

Mise à jour le 28 mars
2024



Thierry Simelière souhaite que l'Agglo ait l'Agglo souhaite avoir une stratégie opérationnelle et offensive pour trouver des solutions avec les professionnels de santé.

Comment la santé est-elle devenue une compétence locale ?

La santé est une compétence nationale, mais les habitants et les médecins, face aux difficultés, se sont tournés vers leur élus de proximité, les maires. En tant que maire de Saint-Quay-Portrieux, j'ai été moi-même interpellé, dès 2017, par des Quinocéens inquiets de voir leurs médecins partir à la retraite et ne pas être remplacés. La municipalité s'est alors saisie du problème et a créé un centre de santé, le premier de l'agglomération. L'idée était de répondre le mieux possible aux attentes des médecins afin de les inciter à s'installer chez nous. Le projet a été construit avec eux. Aujourd'hui, notre centre de santé compte cinq médecins salariés de la commune !

Une nouvelle délégation vous a été confiée en octobre : la cohésion sociale, la famille et la santé. Ce sont des sujets que vous connaissez bien.

Je suis chirurgien, je faisais partie d'une équipe de cinq chirurgiens et ai été président d'une clinique. Si je n'exerce plus, je connais très bien le monde de la santé, ses problématiques, ses besoins, son langage...

Quelle est la situation de notre territoire ?

Un diagnostic de territoire a été effectué par le cabinet Hippocrate Développement. Il a notamment permis d'établir cinq constats. Le territoire souffre d' :

- un déficit grandissant de praticiens qui a un impact sur les délais et la qualité de prise en charge ;
- un défaut de coordination et de transversalité entre les différents acteurs de la santé ;
- un mauvais maillage territorial qui accentue les inégalités géographiques ;
- un important manque de mobilité qui a une incidence sur l'accès aux soins et sur les actions de prévention.

Mais le cœur du dossier, c'est bien la démographie médicale et paramédicale !

Quel doit être le rôle de l'Agglomération ?

L'Agglomération a rédigé un contrat local de santé avec l'ARS et son projet territorial de santé. Plusieurs actions ont ainsi été définies et sont menées. L'Agglomération affiche clairement sa volonté de s'engager autour de la démographie médicale et paramédicale en lien avec l'ARS. Plusieurs années s'annoncent difficiles, c'est pour cela que l'Agglo souhaite avoir une stratégie opérationnelle et offensive pour trouver des solutions avec les professionnels de santé. Clairement, notre rôle est d'accompagner et de faciliter le travail de tous les acteurs de la santé afin de garantir l'accès aux soins des habitants. C'est dans cet état d'esprit que nous avons travaillé avec la CPTS sur le médicobus. La CPTS porte le projet et l'Agglo l'accompagne de la partie administrative. Elle financera également une partie du projet.

Quels sont les moyens mis à disposition ?

L'Agglomération dispose d'un budget pour apporter des aides financières ciblées aux médecins (acquisition de matériel) et aux communes qui aménagent des locaux ou créer des maisons ou centres de santé. Nous avons surtout une équipe mobilisée pour accompagner les professionnels de santé – hôpitaux publique et privé, CPTS, médecins, établissements d'enseignement supérieur... – et pour mener avec eux des actions de prévention.

